CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le Collège Saint Exupéry,
l'Académie de Lyon et le Département de l'Ain

2018 - 2022

Collège Saint-Exupéry
6, rue Agutant
01500 AMBÉRIEU en BUGEY

SOMMAIRE

PRÉAMBULE
1 - DIAGNOSTIC
2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES
3 - LEVIERS STRATÉGIQUES
4 - LES INDICATEURS
5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)
6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

Dans l'Ain, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et le Département s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.
Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.
Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.
Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des collèges, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.
Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes**.
Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et le département de l'Ain pour une durée de quatre ans.
Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 - DIAGNOSTIC

Chaque établissement dispose d'un **dossier d'aide à l'auto-évaluation** qui regroupe les principaux indicateurs communs de l'établissement. Il servira de base à l'élaboration du diagnostic par le collège, qui sera partagé lors de la phase de dialogue entre les trois parties. Le diagnostic met en exergue les éléments de contexte, les points d'appui et d'amélioration, à partir desquels seront dégagés la problématique de l'établissement et des axes de progrès.

1/ Eléments de contexte

Le collège Saint Exupéry a été le théâtre d'un conflit relationnel entre l'équipe enseignante et la direction de septembre 2015 à janvier 2016. Le conflit s'étant amplifié et un point de non-retour atteint, la direction a alors été écartée. En février 2016, un nouveau chef d'établissement est nommé par intérim : il prend la mesure du poste et prend conscience de l'ampleur des difficultés de l'équipe. Depuis février 2016 l'établissement a été épaulé par les différents services de l'académie et du rectorat pour diriger ce collège. Il faut remercier ici l'accueil qu'a réalisé le Proviseur Vie scolaire, détaché sur l'établissement en organisant une assemblée générale des enseignants pour introduire dans sa fonction le nouveau principal. De plus, il faut souligner l'accompagnement permanent de l'Inspecteur Pédagogique Régional référent de l'établissement, Inspecteur Vie Scolaire de surcroit, qui a écouté, conseillé et soutenu le nouveau principal durant tout cet intérim. Egalement, au vue des difficultés relationnelles avec certains enseignants et syndicats, le principal a fait appel au service des ressources humaines du rectorat qui a organisé des entretiens individuels avec les enseignants volontaires, éprouvant toujours une souffrance / un mal-être dans l'exercice de leur fonction. Enfin, l'établissement a eu le soutien des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de matières qui ont conforté le principal dans ses prises de décision et relayé, en tant qu'« expert matière », dans l'application de la loi, la mise en place de la réforme et le dialogue avec les équipes disciplinaires.

Bâtiments

Le collège Saint Exupéry est un collège de centre-ville, qui date de 1966, offrant une superficie de 6300 m2 répartie en deux bâtiments de trois étages. Les locaux sont aujourd'hui vétustes, même si les travaux d'entretien demeurent pertinents et permanents. Le collège accueille aujourd'hui plus de 960 élèves, arrivant ainsi à saturation, source d'inquiétude des personnels et des parents d'élèves. La collectivité territoriale de rattachement, le conseil départemental, s'est emparée du problème et devrait présenter dès janvier 2018 une solution adéquate à moyen et long termes, tant au niveau de la carte scolaire que sur la future restructuration du collège.

Elèves

Issus de 7 écoles primaires du secteur, les élèves sont originaires de milieux hétérogènes avec 16.1% d'origine très défavorisée et 40.8% d'origine défavorisée. La particularité du collège est que, pour la première fois, tous les élèves provenant d'Ambérieu en Bugey se côtoient dans un même lieu, alors que les 3 écoles primaires de la commune accueillent un public bien différent selon les quartiers.
On note une croissance régulière des effectifs depuis plus de 3 années, et cela se poursuit en raison de l'attractivité du secteur. Même si les chiffres sont un peu gommés du fait d'un gros effectif (962 élèves aujourd'hui, soit environ 250 élèves par niveau), nous constatons :

- Un grand nombre d'élèves entre avec du retard en 6ème (17.7% contre 10.2% pour l'académie), mais la fluidité du parcours 6ème – 3ème est à souligner (79%, +3 de valeur ajoutée France).
- Le taux de passage 3ème – 2de Gt est à améliorer (61.5% contre 67.3% pour l'académie), ainsi que le taux de réussite au DNB (75% contre 88% pour l'académie).

Même si les apprentissages fondamentaux restent insuffisants vis à vis de l'académie (-4%), nous devons surtout accentuer nos efforts afin de favoriser et accompagner des parcours ambitieux.

Enseignants

Suite au conflit intervenu avant février 2016, des enseignants ont été accompagnés avec l'aide du service ressources humaines sur d'autres académies et établissements. De plus, des postes, jusqu'alors occupés par des contractuels, ont été attribués à des titulaires. De fait, le collège accueille à cette rentrée 68 enseignants dont 20 nouveaux collègues. Cet appel d'air offre aux équipes une dynamique de renouveau et de partage, axant la priorité sur le travail et la pédagogie : l'ambiance de travail depuis cette rentrée est cordiale et sereine.

L'âge moyen des enseignants s'approche petit à petit des pourcentages académiques, augmentant le pourcentage des moins de 35 ans (22%) et diminuant le pourcentage des plus de 50 ans (30%).

Une des difficultés demeure l'ancienneté des enseignants dans l'établissement avec 35% ayant moins de 2 ans et 45% plus de 8 ans.

Un climat de confiance semble s'instaurer entre l'équipe enseignante et la direction, il faut donc poursuivre dans cette voie par une communication claire, partagée et compréhensible de tous les usagers.

Autres personnels

Au niveau de l'équipe d'adjoints techniques territoriaux, pilotée par l'adjointe gestionnaire, et l'équipe vie scolaire, encadrée par les conseillères principales d'éducation, l'établissement a la chance de posséder des équipes qui fonctionnent de façon pragmatique, efficace et

collaborative tout en ayant été protégées des conflits par le management des responsables de service.

Le fait que, depuis cette rentrée, l'équipe de direction se stabilise rassure les personnels quant au pilotage de l'établissement.

Climat scolaire

Au vu du nombre d'élèves frisant la saturation, le collège Saint Exupéry présente un climat scolaire serein, malgré un sureffectif d'élèves dans la cour, durant les pauses. Depuis mars 2017, l'établissement, appuyé par la demande de l'Inspecteur Pédagogique Régional référent de l'établissement, a bénéficié du renfort des agents de l'Équipe Mobile de Sécurité Académique durant 2 semaines non consécutives, et l'opération est renouvelée pour cette année entre novembre et décembre 2017.

De plus, en raison de l'existence dans l'établissement, depuis plusieurs années, des dispositifs ULIS et UPE2A, les élèves, comme les personnels, sont sensibilisés à l'accueil d'élèves à problématiques particulières, accentuant l'acceptation de la différence, le respect et la tolérance.

Aussi, la section sportive athlétisme, qui comprend une trentaine d'élèves de la 6ème à la 3ème, impulse une dynamique sportive et un goût de l'effort. L'association sportive stimule beaucoup les élèves et les enrichit en participant depuis 2 ans à pas moins de 4 championnats de France UNSS. Dans cette même optique, une section « JSP » est en construction avec les partenaires du SDIS. Cet engagement sportif impulse tout l'établissement.

Le travail d'accompagnement des élèves, grâce au travail d'équipe professeur principal-CPE-personnel de direction, semble porter ses fruits quant aux exigences communes : respect mutuel sans insulte ni violence. De fait, les insultes sont punies et la violence est sanctionnée. Nous pouvons noter ici que seulement 4 conseils de discipline ont été instruits sur la dernière année scolaire. Des alternatives à cette échéance sont mises en place pour les élèves proches du décrochage :

- Mesure d'exclusion-inclusion ou d'exclusion avec mise en place du protocole du droit au contradictoire, ouvrant un dialogue indispensable entre la famille, l'élève et l'équipe éducative.
- Mesure de responsabilisation en partenariat avec la mairie, le centre social, la MJC, le centre de loisir et la sauvegarde de l'enfance.
- Des stages innovants sont proposés à des élèves encadrés durant une semaine par des éducateurs de rue sur un séjour chantier-ouverture au monde, projet en partenariat avec le service politique de la ville, la mairie et la sauvegarde de l'enfance.

Le climat scolaire est d'autant plus serein que les équipes pédagogiques s'investissent dans différents projets, 6 classes à PAC pour cette année, et des clubs se renouvellent ou naissent depuis 2 ans : club nature, club

E3D, club théâtre français et anglais, chorale et atelier instrumental, club journal du collège (chapeauté par le professeur documentaliste). Toutes ces activités proposées aux élèves offrent une approche pédagogique différente, favorisant les apprentissages en interdisciplinarité.

Cependant, il faut signaler que la sérénité de ce climat scolaire reste instable et fragile compte tenu du nombre trop important d'élèves et des locaux inadaptés (pas de lieu de vie offert aux élèves, cour trop exigüe et accueil en étude désuet).

Le travail de partenariat prend aussi toute sa place dans la vie de l'établissement. La mairie (dont la responsable jeunesse fait une permanence hebdomadaire au collège), le centre social, la MJC, le centre de loisirs et le service de la sauvegarde de l'enfance (éducateurs de rue) se rencontrent pour monter des projets, partager les différentes actions proposées par les uns comme par les autres et envisager au mieux l'accompagnement des élèves et leur famille. Le Plan de Réussite Éducative sera prochainement proposé à la mairie afin de l'instaurer sur le niveau collège (actuellement mis en place que sur le primaire).
A l'interne aussi, les équipes échangent et renouent contact en participant à des Formations d'Initiative Locale (FIL), sur le repérage du harcèlement entre élèves et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les partenaires institutionnels participent aussi à la vie de l'établissement :

- Un projet pour chaque classe de 6ème avec une classe de CM2 de rattachement se met en place cette année.
- Le travail de collaboration avec le lycée s'accentue, avec un projet de section euro-espagnol pour déboucher sur une section bachibac et échange-information à destination des élèves et des parents sur les attendus d'un élève de 2de GT.

Toutes ces avancées, tant au point de vue des projets que du travail partenarial, sont évidemment partagées lors des réunions des différentes instances, aujourd'hui bien identifiées et planifiées :

- Le conseil pédagogique
- Le conseil de vie collégienne
- Le conseil écoles-collège
- Le conseil d'administration
- Le conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté (à réactiver)

Le travail en équipe, la communication en interne, comme avec les partenaires institutionnels et extérieurs sont les piliers du management choisit par l'équipe de direction. Ce pilotage est basé sur l'objectif de tout œuvrer en faveur des élèves, tout en s'assurant que les personnels y

trouvent de la confiance et du plaisir et que les parents soient satisfaits des choix pédagogiques.
La bonne santé financière de l'établissement favorise ce pilotage coopératif et transparent, restaurant ainsi la confiance et une communication saine et claire.
Après plusieurs années sans pilotage constructif, le projet d'établissement et le contrat d'objectifs arrivent à échéance. Ces réécritures sont un vrai enjeu pour l'établissement. Aussi l'équipe de direction fera appel, afin de construire au mieux ces outils de pilotage, d'une audite exhaustive de l'établissement avec l'aide de l'académie, du rectorat et du ministère si possible.

2/ Points d'appui et d'amélioration

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.
Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.
En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➢ **Objectif 1 : Travailler des projets d'orientation ambitieux pour tous.**

- Accentuer le dialogue entre l'établissement, l'élève et la famille afin d'accompagner chaque élève vers un projet réalisable et choisi.
- Favoriser la mobilité des élèves afin qu'ils réalisent leur projet d'orientation. Information des familles et des élèves sur le parcours avenir
- Créer les conditions permettant aux élèves et aux familles de se projeter en 2de GT et 2de PRO.

➢ **Objectif 2 : Prise en charge des élèves les plus fragiles et scolairement vulnérables**

- Accentuer la liaison cycle 3 avec repérage des situations complexes : liaison école-collège avec PPRE passerelles.
- Poursuivre le suivi pluriannuel interne avec transmission des informations.
- Adapter la formation des enseignants aux besoins de l'établissement.Mise en place de FIL et ALP.

➢ **Objectif 3 : Maintenir un climat scolaire serein : construire une culture commune du « vivre ensemble »**

- Accentuer l'accueil dès la 6ème (et de tous les nouveaux arrivants) et la communication avec les familles.
- Consolider et structurer la dynamique des projets scolaires et pédagogiques.
- Pérenniser la communication avec les équipes, les familles et les partenaires.

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Ain.
Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : Travailler des projets d'orientation ambitieux pour tous.

➢ orientation

- Suivi pluriannuel chiffré des orientations : voie Pro (avec % sur le 1er et le 2ème vœu) et voie GT.
- Ain'formation métier : participation des familles et des élèves aux tables rondes annuelles.
- % d'élèves quittant Ambérieu : Qui va en Pro ? qui va en GT ? Ailleurs et où? (quitter Ambérieu doit se faire pour un projet d'orientation abouti)
- Continuité des élèves au lycée GT (orientation fin de 2GT, à n+1)

Objectif 2 : Prise en charge des élèves les plus fragiles et scolairement vulnérables

➢ Accompagnement des élèves

- résultats aux différents diplômes (DNB, CFG, DELF)

(tout le monde peut réussir à obtenir un diplôme)

- la fluidité du parcours collège
- le maintien de la dynamique de formation des enseignants, avec une formation continue, individuelle et collective.
- Travail en réseau école - collège - lycée.

Objectif 3 : Maintenir un climat scolaire serein : construire une culture commune du « vivre ensemble »

➢ Vivre ensemble

- réalisation de différentes chartes : Pour l'équipe éducative (1 charte sur le bien-être au travail ; une charte sur la relation parents/professeurs, la relation élèves/ adultes). Retravailler sur la relation élève/adulte ; le positionnement de l'élève qui doit rester à sa place d'élève.
- Maintien de tous les projets avec les partenaires
- Communication interne et extérieure avec les familles et les collectivités pour informer de toutes les manifestations du collège.
- Activités du Conseil de Vie Collégienne (CVC)

4 - LES INDICATEURS

Les indicateurs permettront d'apprécier la réalisation des objectifs fixés dans le contrat. Ils comprennent une valeur initiale et une valeur cible

➢ **Objectif 1 : Travailler des projets d'orientation ambitieux pour tous.**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Parcours avenir	30%	75%
Taux de passage en 2GT	61%	70%
Tables rondes Ain'formation métier	40 élèves	100 élèves
Taux de redoublement en 2GT	6.1%	4.1%

Parcours avenir [indicateur local]

Description de l'indicateur : Information des familles sur le parcours avenir de 30% aujourd'hui à 75% enfin de contrat
Pertinence : Importance de l'accompagnement des familles dans les projets d'orientation des élèves.

Taux de passage en 2GT [indicateur local]

Description de l'indicateur : Augmenter le taux de passage en 2GT.
Pertinence : Offrir une orientation ambitieuse.

Tables rondes Ain'formation métier [indicateur local]

Description de l'indicateur : Participation des élèves et des familles aux tables rondes annuelles
Pertinence : Ouvrir l'orientation sur les points forts locaux et départementaux.

Taux de redoublement en 2GT [indicateur local]

Description de l'indicateur : Diminuer le taux de redoublement en 2GT pour garantir une orientation choisie.
Pertinence : Se donner les moyens de réaliser un projet ambitieux

➢ **Objectif 2 : Prise en charge des élèves les plus fragiles et scolairement vulnérables**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Résultats au DNB	82%	92%
Formation continue des enseignants	30%	100%
Augmentation du travail en réseau pour diminuer le retard à l'entrée en 6ème	10% des disciplines	100% des disciplines
Taux de redoublement de la 6° à la 3°	3%	1%

Résultats au DNB [indicateur local]

Description de l'indicateur : Augmenter le taux de réussite au DNB
Pertinence : Terminer le parcours collège en réussite

Formation continue des enseignants [indicateur local]

Description de l'indicateur : Plan pluriannuel de formation individuelle et collective avec 100% des enseignants formés en 4 ans.
Pertinence : Accompagnement et gestion des ressources humaines.

Augmentation du travail en réseau pour diminuer le retard à l'entrée en 6ème [indicateur local]

Description de l'indicateur : Diminuer le % de retard à l'entrée en 6ème

Pertinence : Augmentation du travail formalisé en réseau par discipline sur le cycle 3

Taux de redoublement de la 6° à la 3° [indicateur local]

Description de l'indicateur : Diminuer le taux de redoublement de la 6° à la 3°.
Pertinence : Augmenter la fluidité des parcours

➢ **Objectif 3 : Maintenir un climat scolaire serein : construire une culture commune du « vivre ensemble »**

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Activités du Conseil de Vie Collégienne (CVC)	2 actions	4 actions
Informations des parents de 6ème des différents parcours éducatifs	15%	100%
Maintien des appels à projets au département.	11 appels à projet	11 appels à projet

Activités du Conseil de Vie Collégienne (CVC) [indicateur local]

Description de l'indicateur : Augmenter le nombre d'actions engagées par les les élèves du CVC
Pertinence : Faire vivre activement le CVC au sein du collège.

Informations des parents de 6ème des différents parcours éducatifs [indicateur local]

Description de l'indicateur : Informer tous les parents de 6ème du parcours avenir, santé, citoyen et culturel.
Pertinence : Travailler la co-éducation avec les familles.

Maintien des appels à projets au département. [indicateur local]

Description de l'indicateur : Maintien des appels à projets sur les différents parcours du département et tous les niveaux du collège
Pertinence : Encourager l'ouverture culturelle, pédagogique et sportive.

5 - ACCOMPAGNEMENT (AUTORITÉ ACADÉMIQUE ET DÉPARTEMENT)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

➢ **Mesure 1**
Accompagner l'établissement dans le cadre de la formation continue
➢ **Mesure 2**
Soutenir le travail en réseau d'établissements

Collectivité de rattachement

➢ **Accompagnement du Conseil départemental de l'Ain**
En déclinaison de la convention-cadre Etat Département, pour une vision partagée de la refondation de l'école de la République et une coopération renforcée, le Département s'engage à intervenir conformément aux politiques éducatives nationales, ainsi qu'en cohérence avec les orientations de la région académique et du projet de l'académie et à développer ses propres politiques dans ce cadre-là.

Le Département s'engage à favoriser les actions s'inscrivant dans les objectifs des parcours de formation des élèves au collège. Dans cette optique, il accompagne le collège à travers les dispositifs suivants que ce dernier s'engage à utiliser de manière privilégiée.

• **Au titre du parcours avenir**, le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

• Ain'formations Métiers : accueil des tables rondes au sein du collège et participation des élèves de 4ème au salon Ain'formations Métiers
• Valorisation du parcours méritant des collégiens : proposition par le collège d'une liste d'élèves dont le parcours a été particulièrement méritant au cours de l'année scolaire

• **Au titre du parcours d'éducation artistique et culturel,** le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

• Aide pour la découverte des lieux culturels et patrimoniaux du département de l'Ain
• Accueil de Résidences d'artistes en collège

• **Au titre du parcours éducatif de santé,** le Département accompagne le collège à travers le dispositif :

• Formation à la prévention et aux secours civiques

• **Au titre du parcours citoyen,** le Département accompagne le collège à travers les dispositifs :

• Participation à l'appel à projet « porter et faire vivre les valeurs de la République »
• Participation à l'appel à projet « le collégien, acteur du développement durable »
• Participation des élèves à des séjours linguistiques.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2018 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2022. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.
Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

A ....., le ..... Le chef d'établissement	A ....., le ..... L'Inspecteur d'Académie Directeur Académique des services de l'Education nationale de l'Ain
A ....., le ..... La Rectrice de la région académique Auverge-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités	A ....., le ..... Le Président du conseil départemental de l'Ain